parcs et se prévaloir pleinement de la liberté de parole, et le Gouvernement fit adopter l'article 98 du Code criminel. L'administration actuelle a fait abroger cet article 98 et lui a substitué une censure appliquée par la Société Radio-Canada. Cet organisme soumet à sa censure toutes les irradiations destinées au peuple canadien. A mon avis, on devrait signifier clairement à la Société Radio-Canada que nous avons dépensé jusqu'ici suffisamment de capitaux et qu'elle devrait se modérer et respecter davantage l'autorité du Parlement.

Le premier ministre a paru un peu fatigué hier soir. Tout en ayant le commandement du navire, il n'a pu quitter le gouvernail mais il lui a fallu demeurer constamment sur le pont pour diriger le navire de l'Etat. Il l'a conduit à travers des mers orageuses, a-t-il dit, mais "il ne fait que tourner en rond et personne ne sait où il va". Si j'en juge par les observations que je me suis faites à son sujet lors de mon arrivée à la Chambre en 1922, il a dû être, dans sa jeunesse, aspirant de marine ou garçon de cabine, car il a déclaré que le programme de 1919 du parti libéral était pour lui une boussole ou une carte marine. Ses yeux étaient fixés sur la boussole. Maintenant qu'il dirige son parti, il a évolué. Il est aujourd'hui commandant du navire et il ne quitte pas le gouvernail-mais qu'y fait-il? Remplit-il les promesses de 1936? Il en est quelques-unes dont nous n'avons plus entendu

Il y avait par exemple, la nomination de secrétaires parlementaires. On a mis ce projet à fond de cale, pour le recouvrir de bagage supplémentaire. Nous n'en avons plus entendu parler. Le projet de création de secrétaires parlementaires ne me déplait nullement. En voyant certains ministres incapables d'accomplir tout leur travail, je me dis que l'on devrait créer des postes de secrétaires parlementaires. Quelques-uns de ceux que j'aperçois ici et qui n'accomplissent en réalité aucun travail utile à la Chambre des communes, pourraient être élevés aux postes de secrétaires pour seconder les ministres dans leur tâche. Lorsque des délégations municipales ou autres viennent à Ottawa afin d'obtenir une entrevue d'un ministre de la couronne, qui voient-elles? Il est impossible d'approcher le ministre. Les secrétaires compétents-et ce sont d'habiles et laborieux secrétaires qui possèdent beaucoup de tact-sont autant d'intermédiaires qui ont pour mission d'éconduire ces gens. On ne peut obtenir ce que l'on désire. Quelle satisfaction serait-ce si, au lieu d'avoir à déranger le ministre des Finances, par exemple, on pouvait s'adresser à un secrétaire parlementaire. Ce serait l'un des nôtres. Quelqu'un qui a déjà occupé le fauteuil disait un jour que la Chambre est le plus important club du Canada, et c'est un fait. Lorsque je viens à Ottawa afin de discuter une question avec un ministre, je ne veux pas nécessairement le déranger et si je pouvais m'adresser à un secrétaire qui serait l'un des nôtres, j'en serais parfaitement satisfait. Un tel secrétaire aurait foi en moi et je lui rendrais le réciproque. Mais le premier ministre a négligé de présenter une loi en ce sens. On n'a rien fait à ce sujet, ce qui est un autre exemple de l'inertie du gouvernement actuel. Rétablir la responsabilité parlementaire! Il me reste trop peu de temps et je ne puis que rappeler les vingt commissions qui ont coûté au pays près de deux millions et ont créé quelques places, ainsi que mon chef le disait hier. Quand son parti était dans l'opposition et que nous étions au pouvoir, comme le premier ministre dénoncait les commissions établies par nous. Mais le très honorable premier ministre a-t-il rétabli la responsabilité parlementaire? Je ne le crois pas. Voilà encore une promesse violée. Ces commissions fonctionnent pendant que mes honorables collègues et moi, qui avons été envoyés ici pour faire leur travail, pourrions en faire du moins une grande partie.

Le Gouvernement a certes conclu quelques accords commerciaux et va probablement en conclure un autre. En 1936, le Gouvernement mettait dans la bouche du Gouverneur général les paroles suivantes:

Mes ministres estiment que la convention de commerce intervenue entre le Canada et les Etats-Unis apportera une grande amélioration à nos relations économiques avec l'étranger. Ils croient aussi que les principes consacrés par cet accord, si on les généralise et si on les applique énergiquement et résolument, serviront à enrayer la tendance...

Cela remonte à 1936, remarquez bien. Dans le discours du trône de 1939, il n'est pas question de "énergiquement et résolument".

...à cette exagération du nationalisme économique qui avilit peu à peu notre mode d'existence.

Je pense que, le jour où le premier ministre sera réellement fatigué, il sera bien à sa place à la Société des Nations pour y faire des conférences sur le nationalisme économique. Peut-être pourrait-il alors dire à la vieille Grande-Bretagne qu'elle ne devrait pas avoir de conseil consultatif sur les importations chargé de conseiller le Board of Trade ou encore qu'elle ne devrait pas faire représenter le Board of Trade dans son cabinet. Il pourrait peut-être faire des conférences sur la civilisation. Mais de tous les pays à recevoir des leçons sur le nationalisme économique, le nôtre est le dernier, et ce, pour les quelques raisons que je vais énumérer. Pendant que j'exposerai ces raisons, je voudrais